



Un besoin, une formation.

Chemin du lavoir
04200 Châteauneuf-Val-Saint-Donat
Tel : 06.61.85.22.55
Mail : contact.eclosion@laposte.net
SIRET : 897713624 00012

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

1 - Désignation :

ECLOSION, SAS numéro RCS 897 713 624, Organisme de formation enregistré sous le numéro 930 400 976 04
COMMANDITAIRE : Personne physique ou Morale passant commande d'une prestation de formation
STAGIAIRE(S) : bénéficiaire de l'action de formation
FINANCEUR(S) PUBLIC(S) : Organisme public financeur finançant l'action de formation au titre de la formation professionnelle
OPCO : Opérateur de compétences
CHANTIER PEDAGOGIQUE : Lieu servant de support pédagogique pour la formation.
LE PROPRIETAIRE : Le propriétaire du support chantier pédagogique

2 - Objet :

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à l'ensemble des prestations de formations engagées par ECLOSION pour le compte d'un commanditaire. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du commanditaire aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du commanditaire.

3 - Validité et modalités de passation de commande :

La passation de commande peut se faire par courriel ou par téléphone. La commande n'est valide qu'après signature de la convention de formation, des présentes conditions générales de vente et du devis par le commanditaire. Dès lors, si les conditions du délai de rétractation sont remplies, celui-ci commence à courir.

4 - Délai de rétractation

Le droit de rétractation prévu à l'article L121-16 du Code de la consommation s'étend aux contrats conclus entre professionnels et ce, uniquement lorsque les trois conditions suivantes sont respectées :

1. le contrat doit être conclu hors établissement,
2. l'objet du contrat ne doit pas entrer dans le champ d'activité principale de l'entreprise,
3. le nombre de salariés de l'entreprise doit être inférieur ou égal à cinq.

Si les trois conditions susvisées sont remplies, le client professionnel dispose d'un délai de rétractation de 14 jours, jours fériés compris, à compter de la commande.

5 - Modalités d'annulation, de modification de la commande, de report de dates

Toute annulation ou report de dates de formation doit être effectué par écrit.

a/ Annulation, modification de la commande :

Lorsqu'une commande est valide (cf. point 3) et conforme aux articles L121-16 et suivants du Code de la consommation, les conditions financières d'annulation sont les suivantes :

- plus de 25 jours calendaires avant le début de la formation : aucun frais d'annulation. Toute somme versée est remboursée intégralement ;
- 25 jours calendaires avant le début de la formation : 60 € de frais de dossier seront dus à ECLOSION ;
- entre 25 et 15 jours calendaires avant le début de la formation: 25 % du règlement seront dus ;
- moins de 15 jours calendaires avant le stage : 50 % du règlement seront dus ;
- si le stagiaire ne se présente pas sur le lieu de la formation : le règlement total sera dû.

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au commanditaire par ECLOSION. Une demande de modification de la commande signée par le commanditaire, ne peut être prétexte à annulation. Dans le cas d'une modification de la commande signée par le commanditaire et en cas d'acceptation par ECLOSION, une commande complémentaire est émise en sus de la commande initiale qui reste parfaite entre les parties.

ECLOSION se réserve la possibilité d'annuler toute formation en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement ni préavis. De nouvelles dates ou chantiers pédagogiques seront proposés au commanditaire, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

b/ Report de dates

Si la demande de report émise par le commanditaire n'entraîne aucun frais supplémentaire pour ECLOSION, n'impacte pas l'organisation d'autres formations ou est réalisée suffisamment en amont de la date prévue afin qu'ECLOSION puisse se réorganiser, aucun frais ne sera facturé au commanditaire. Dans tous les cas contraires visés précédemment, ECLOSION se réserve le droit d'appliquer des pénalités pour les frais occasionnés par cette demande de report sans toutefois pouvoir dépasser 75% du coût journalière de formation. Ses frais couvriront les réservations des hébergements, la mobilisation d'un formateur et les préjudices causés.

c/ Intempéries

En cas d'intempérie deux cas sont à considérer :



Un besoin, une formation.

Chemin du lavoir
04200 Châteauneuf-Val-Saint-Donat
Tel : 06.61.85.22.55
Mail : contact.eclosion@laposte.net
SIRET : 897713624 00012

1. S'il s'avère que les prévisions météorologiques prévoient à la date de la formation des intempéries ne permettant pas d'assurer la formation dans des conditions de sécurité suffisantes, il revient au commanditaire d'en informer ECLOSION par courriel au moins 48h avant la date prévue de la formation. Dans ce cas, la reprogrammation de la formation sera faite par ECLOSION en fonction de la disponibilité de ses formateurs sans pénalité due par le commanditaire. Si le commanditaire prévient moins de 48h avant le début de la formation ou s'il s'avère que la demande d'annulation pour intempérie est abusive, ECLOSION se réserve le droit d'appliquer des pénalités pour les frais occasionnés pour intempérie sans toutefois pouvoir dépasser 75% du coût journée de formation. Ces frais couvriront les réservations des hébergements, la mobilisation d'un formateur etc.
2. Si les intempéries se produisent durant une journée de formation obligeant l'arrêt de la formation, la journée sera facturée en totalité au commanditaire et la règle du cas N°1 sera appliquée pour les jours suivants.

Pour information : Dans tous les cas de figure ECLOSION fera le maximum pour éviter des frais de pénalités au commanditaire dans la mesure où ces frais ne sont pas supportés par ECLOSION.

3 - Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Le coût des formations est net et non assujéti à la TVA. Les frais d'hébergement, de déplacements et de restauration du stagiaire ne sont pas compris dans le tarif.

Un acompte peut être demandé avant le début de la formation. Son montant et les conditions d'encaissement seront alors précisés dans la convention de formation. La facture en sa totalité ou son solde le cas échéant, est adressé(e) au commanditaire après la réalisation de la formation.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer dans les 15 jours après réception de la facture par chèque bancaire à l'ordre d'ECLOSION ou par virement bancaire. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. ECLOSION aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du commanditaire sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à ECLOSION. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation dans la convention de formation.

4 - Identification des stagiaires

Les stagiaires inscrits à une formation, doivent impérativement être présent durant toutes les journées de formations. Le remplacement d'un stagiaire suite à une première 1/2 journée de formation ne pourra en aucun cas donner lieu à la reprise de la formation depuis son début sauf avec accord contraire des autres stagiaires. Dans cet unique cas, il va de soi que la totalité des objectifs fixés pour la globalité de la formation ne pourront pas être suivis et la responsabilité d'ECLOSION ne pourra en être engagée.

5 - Programmation de la formation

Les dates des formations sont précisées dans la convention de formation et valent convocation.

8 – Limite des Responsabilités - Assurances :

En chantier pédagogique ou en travaux pratiques : ECLOSION élabore et dispense des formations pour les professionnels et pour les particuliers sur des chantiers pédagogiques. Les programmes de formation d'ECLOSION constituent un dispositif d'initiation qui ne se substitue en aucun cas à la nécessité qui s'impose à toute entreprise privé ou professionnel d'avoir les compétences et les ressources suffisantes pour s'engager dans un chantier. ECLOSION ne pourra en aucun cas être considéré comme maître d'œuvre du chantier. La société décline toute responsabilité relative aux travaux sur les sites de constructions et ne pourrait être considérée comme responsable en cas de malfaçons quelle qu'elles soient. ECLOSION assure des formations sur chantiers pédagogiques sans apporter d'assurance d'une garantie décennale. Les stagiaires devront s'équiper des Equipements de Protection Individuelle (EPI) et respecter les règles de sécurité imposées par le formateur, ECLOSION décline toute responsabilité en cas d'accident. Le refus du respect des règles de sécurité et du port des EPI sera considéré comme étant du fait des stagiaires et n'engagera en rien la responsabilité d'ECLOSION.

9 - Limites de prestations et d'exclusions

La réalisation de certaines formations techniques nécessite la mise à disposition d'un support chantier pédagogique. Les conditions de mises à dispositions dudit chantier pédagogique sont contractualisées dans une convention avec le propriétaire du support.

- La liste des matériaux nécessaires à la formation sera envoyée au propriétaire en annexe à la convention précédemment citée. A lui et à sa charge, de façon directe ou indirecte de fournir les matériaux demandés.
- Toutes les fournitures et consommables sont à la charge du propriétaire ou du commanditaire de façon directe ou indirecte ;
- Dans le cas extrême où ECLOSION mettrait à disposition des consommables non fournis par le commanditaire et pour ne pas bloquer l'avancement de la formation, ECLOSION refacturera les consommables au commanditaire.
- Le propriétaire reconnaît que l'intervention du formateur de la société ECLOSION est destinée à fournir une formation sur site à ses stagiaires et que l'éventuelle participation ponctuelle, ou non, du formateur à une phase ou une opération ne constitue en rien une responsabilité envers les possibles constructions.
- Le propriétaire de façon directe ou indirecte est seul responsable des dimensions du projet, du respect des plans.



Un besoin, une formation.

Chemin du lavoir
04200 Châteauneuf-Val-Saint-Donat
Tel : 06.61.85.22.55
Mail : contact.eclosion@laposte.net
SIRET : 897713624 00012

- Le propriétaire de façon directe ou indirecte fera son affaire et est seul responsable des risques encourus sur son site. Il veillera à souscrire une police d'assurance adaptée pour la réalisation de la formation et pour l'ensemble de son projet. Il renonce expressément à tout recours à l'encontre de la société ECLOSION ou de ses préposés.

- ECLOSION se réserve le droit de refuser ou de différer la formation sur site du propriétaire si, à sa seule appréciation, il apparaît que les conditions d'intervention et de sécurité, que les travaux préalables, que les machines fournies, ou toute autre circonstance ne sont pas satisfaisantes. Le refus ou le différé d'intervention sera considéré comme étant du fait du propriétaire et n'engagera en rien la responsabilité d'ECLOSION.

10 – Horaires et Durées de formation

Les horaires et durée de la formation sont précisés dans la convention de formation passée entre le commanditaire et ECLOSION.

11 – Emargements

Une feuille d'emargements devra être signée par les stagiaires et le formateur d'ECLOSION après chaque ½ journée de formation. Cette feuille d'emargement sera conservée par ECLOSION. Sur demande du commanditaire une copie lui sera envoyée par courriel.

12 – Propriété intellectuelle

Le commanditaire et les stagiaires participants à la formation s'interdisent d'utiliser le contenu des formations et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du commanditaire ou du stagiaire serait engagée si un usage non autorisé était fait des supports de formation.